

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CAMPING LES LODGES DU TARN

Article 1 : Arrivée et départ

Les campeurs doivent respecter les heures d'arrivée et de départ fixées par la direction. Les emplacements doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ pour les campeurs. Les mobil-homes doivent être libérés avant 10h00 et les hébergements insolites avant 11h00.

Article 2 : Silence et respect

Le silence doit être respecté entre 22h00 et 8h00. Les campeurs doivent respecter la quiétude des lieux et la tranquillité des autres campeurs. Les comportements bruyants ou les nuisances sonores sont strictement interdits.

Article 3 : Hygiène et propreté

Les campeurs doivent maintenir leur emplacement propre et en ordre. Les ordures doivent être déposées dans les conteneurs prévus à cet effet. Il est interdit de jeter des déchets dans la nature ou dans les sanitaires. Les sanitaires doivent être laissés propres après chaque utilisation.

Article 4 : Animaux

Les animaux sont autorisés sur le camping à condition d'être tenus en laisse et sous la surveillance permanente de leur propriétaire. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits. Les excréments doivent être impérativement ramassés sous peine d'exclusion du camping.

Article 5 : Sécurité

Les campeurs doivent respecter les consignes de sécurité et les panneaux d'information affichés sur le camping. Les feux sont strictement interdits. Il est interdit de fumer dans les sanitaires et les espaces communs.

Article 6 : Equipements et installations

Les équipements et installations mis à disposition des campeurs doivent être utilisés avec précaution et respect. Les campeurs doivent signaler toute dégradation ou dysfonctionnement à la direction.

Article 7 : Visiteurs

Les visiteurs sont admis sur le camping à condition d'être déclarés à la direction, de s'acquitter du montant indiqué et de respecter le règlement intérieur. Les visiteurs doivent quitter le camping avant 22h00.

Article 8 : Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du camping sans remboursement.

La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à tout moment. Les modifications seront affichées sur le panneau d'affichage à l'entrée du camping.